



# Un guide d'information sur le deuil et la perte

Services aux victimes  
du district de Nipissing





**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

NOUS SOMMES ICI POUR VOUS AIDER.....	2
RÉACTIONS ÉMOTIONNELLES.....	4
ORGANISATION DES FUNÉRAILLES .....	5
TÂCHES IMPORTANTES POUR LE PLUS PROCHE PARENT .....	12
PERTE TRAUMATIQUE SOUDAINE.....	13
DÉGÈS PAR SUICIDE.....	13
QUAND LES ENFANTS VIVENT UN DEUIL.....	15
LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.....	16
PRENDRE SOIN DE SOI .....	16
DOCUMENTS QUE VOUS POURRIEZ DEVOIR CHERCHER.....	17
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES .....	18
ADMINISTRATION ET DISTRIBUTION PAR L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE .....	18
SOUTIEN .....	20
SALONS FUNÉRAIRES.....	21
MES CONTACTS .....	22

*Le générique masculin est utilisé dans ce document uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.*

# NOUS SOMMES ICI POUR VOUS AIDER

---

## UN GUIDE POUR LE DEUIL ET LA PERTE

Nous reconnaissons que c'est une période très difficile pour vous. Il est important que vous sachiez que les Services aux victimes du district de Nipissing (SVDN) sont là pour vous fournir de l'aide, des ressources et des renvois.

Composer avec la mort d'un être cher est un processus difficile. C'est souvent douloureux, épuisant et déroutant.

Au cours des prochaines heures et des prochains jours, vous serez appelé à prendre de nombreuses décisions – certaines que vous devez prendre, d'autres que vous pouvez choisir de prendre. Ce guide de ressources a été conçu pour vous aider à traverser cette période de changement et à prendre les dispositions appropriées aussi facilement que possible.

Le deuil des premiers jours peut être très intense et les familles sont souvent dépassées. Si vous avez besoin de plus d'aide, le personnel et les bénévoles du SVDN pourront discuter de vos besoins et vous aider à trouver le meilleur service. Une liste des services et leurs coordonnées se trouvent à la fin du présent document.

Dans ce guide de ressources, vous trouverez de l'information sur les réponses au deuil, les arrangements funéraires et les tâches importantes. Nous avons également inclus de l'information sur la façon de composer avec le suicide et de parler de la mort aux enfants.

SVDN est un organisme sans but lucratif qui se consacre à venir en aide aux personnes qui ont été victimes d'un crime ou d'une circonstance tragique. L'organisme SVDN travaille en partenariat avec la police ainsi que les services d'urgence et d'autres services communautaires pour veiller à ce que les victimes reçoivent l'aide dont elles ont besoin pour les aider dans le développement de leur cheminement personnel vers le rétablissement.



**NIPISSING  
DISTRICT**

[vsnd.ca](http://vsnd.ca)



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

## APRÈS LE DÉCÈS D'UN ÊTRE CHER :

---

### Que dois-je faire maintenant?

Si vous êtes seul, appelez quelqu'un immédiatement pour vous offrir un soutien émotionnel et vous aider.

Si le décès survient dans un hôpital, un centre de soins palliatifs ou un autre établissement de soins de santé, un aumônier pourrait être disponible pour offrir du soutien. Il peut appeler quelqu'un pour venir vous appuyer, comme votre famille, un ami ou un membre de votre communauté de foi. Assurez-vous d'apporter tous les effets personnels de votre être cher lorsque vous partez.

Si vous n'êtes pas l'exécuteur testamentaire, appelez-le immédiatement. Le testament peut contenir des renseignements pertinents à la planification des funérailles. L'exécuteur devra informer le personnel du salon funéraire qui sera utilisé.

Dès que vous êtes en mesure :

- Communiquez avec les membres de la famille et informez-les du décès.
- Demandez à quelqu'un de vous aider et d'être un soutien émotionnel pour vous. Il est utile que quelqu'un puisse répondre au téléphone et tenir une liste des personnes qui appellent (heure, date, numéro de téléphone); répondre à la porte et tenir une liste des personnes qui apportent de la nourriture ou qui sont venues vous aider; être là pour vous.
- Si vous êtes l'exécuteur testamentaire, appelez le salon funéraire pour organiser ou finaliser les arrangements funéraires (le cas échéant, s'il y a eu préarrangements).

Recueillez des renseignements sur la personne décédée :

- Nom complet
- Date et lieu de naissance
- Date et lieu du décès
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse
- Profession/employeur
- Plus proches parents
- Noms des parents

Autres éléments :

- Prenez les dispositions nécessaires pour prendre soin des petits enfants et des animaux de compagnie appartenant au défunt.
- Demandez de l'aide pour les tâches quotidiennes et les dispositions alimentaires.
- Vous pourriez avoir besoin d'un soutien immédiat en cas de deuil pour les membres de votre famille et vous-même. Votre aîné, votre chef spirituel ou votre conseiller en soutien aux personnes endeuillées pourra vous aider à ce moment-là. Demandez immédiatement le soutien reconfortant dont vous avez besoin.

### Je suis un partenaire, un parent ou un ami : Que puis-je faire?

Les gens qui ont vécu une mort subite ont besoin du soutien de leur famille et de leurs amis. Une mort subite est traumatisante et peut entraîner des sentiments accablants. Chaque personne vit le deuil différemment. Certaines personnes ne veulent peut-être pas parler de ce qui s'est passé. Soyez prêts à écouter lorsqu'elles seront prêtes à parler. Dites-leur que vous vous souciez d'elles et que vous êtes prêt à les aider quand et comment elles estiment que c'est nécessaire.

À la fin de ce document, vous trouverez une liste d'organismes et leurs coordonnées qui pourraient vous aider, vous et votre proche, pendant cette période difficile.

# RÉACTIONS ÉMOTIONNELLES

---

## Comprendre le deuil

Le deuil est complexe et est vécu différemment par tous. Le deuil est une réponse naturelle à la perte. C'est la douleur émotionnelle que nous ressentons lorsque quelqu'un nous est enlevé de nos vies. C'est un processus qui nous permet de ressentir toutes sortes d'émotions que nous ne voulons peut-être pas ressentir.

Attendez-vous à ressentir diverses émotions. Trouvez quelqu'un à qui vous pouvez parler ouvertement de vos pensées et de vos sentiments. Souvent, au cours des premières étapes du deuil, vous pouvez ressentir des symptômes de choc qui peuvent vous faire sentir étourdi et engourdi. Le sentiment d'engourdissement permet à vos émotions de rattraper ce que votre cerveau vous dit.

*N'oubliez pas que le deuil est difficile, mais qu'il fait partie du processus de guérison.*

## Le deuil n'a pas de limite de temps

Le cheminement d'une personne à travers le deuil peut être complètement différent de celui d'une autre. Votre corps et votre esprit doivent vivre l'expérience de vos sentiments dans vos propres termes et de façon personnalisée. Il est utile de prendre un jour à la fois, car chaque jour viendra avec ses propres luttes et certains jours seront plus difficiles que d'autres. Il est essentiel de comprendre l'importance de pleurer votre perte.

Comme le deuil est vécu par les émotions qui accompagnent la perte, le chagrin est l'expression extérieure du deuil. Le deuil comprend les rituels ou autres gestes propres à la religion, à la culture et à la personnalité d'une personne. Le chagrin est une partie importante du processus de deuil.

## Les étapes du deuil

Le processus de deuil n'est pas linéaire et peut comporter de nombreuses étapes. Certaines personnes font des allers-retours entre les étapes avec des durées variables passées à chaque étape. C'est un processus individuel et unique à chaque personne.

**Engourdissement et choc :** Au début, on peut avoir l'impression que vous fonctionnez presque automatiquement, en accomplissant mécaniquement vos responsabilités quotidiennes. Vous pouvez ressentir de la colère, de la confusion et même du soulagement; ce sont tous des sentiments normaux. Vous pourriez avoir envie de garder une distance émotionnelle avec les autres pour éviter de discuter du décès, d'engager des conversations inconfortables ou d'avoir à vous répéter.

**Désorganisation :** Pendant cette phase, vous pouvez vous sentir seul, triste, déprimé et en larmes. Vos habitudes d'alimentation et de sommeil peuvent être modifiées. Vous pourriez éprouver de la tristesse pour vous-même et être déchiré par des choses que vous auriez aimé faire différemment ou changer pour le défunt. Il est important de communiquer avec une source de soutien de confiance et de discuter de vos sentiments.

**Réorganisation :** Au cours de cette phase, vous commencerez à vous sentir plus à l'aise et vous constaterez qu'il y a des moments au cours de la journée et des semaines où vous ne pensez plus continuellement à votre perte. L'intensité de vos sentiments diminuera et votre capacité de vous concentrer sur vos responsabilités quotidiennes augmentera. Au cours de cette phase, cherchez du soutien et des encouragements pour réintégrer le courant dominant de la vie. Il est important d'être patient et gentil avec soi-même, en reconnaissant qu'il y a de l'espoir et de l'aide. Vous ne surmonterez peut-être jamais la perte d'un être cher, mais vous surmonterez le chagrin.

## Embrassez votre spiritualité

Pendant ce temps, vous pourriez avoir des questions et une certaine confusion au sujet de votre spiritualité. La mort est un rappel de votre manque de contrôle et peut nous faire sentir impuissants. Vous voudrez peut-être parler à un aîné, à un pasteur, à un rabbin ou à tout autre guide spirituel de votre propre foi pour vous aider à répondre aux questions ou à dissiper toute confusion que vous éprouvez. Ils pourraient être en mesure d'offrir leurs conseils



NIPISSING  
DISTRICT

vsnd.ca



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

et tout groupe de soutien que votre foi pourrait offrir. Il est acceptable d'exprimer sa spiritualité d'une manière qui convient à ses croyances et de s'entourer de personnes qui appuient ces croyances.

### **Soutien**

À la suite d'une perte, le soutien social et émotionnel peut vous aider à traverser votre deuil. Accepter le soutien peut souvent être difficile, surtout lorsqu'on se sent blessé et vulnérable. Trouvez des personnes qui vous soutiennent et qui se soucient de vous avec qui vous pouvez vous remémorer le défunt et partager des histoires. Chérissez les souvenirs, bons et mauvais, que vous avez eus avec les défunts.

N'oubliez pas que vous n'êtes pas seul et qu'il y a de nombreuses ressources dans la communauté qui sont là pour vous aider en cette période difficile.

### **Est-ce que le deuil finira un jour?**

Même lorsque vous apprenez à vivre votre vie après le décès d'un être cher, le deuil peut réapparaître avec de forts sentiments au cours de votre vie. Cela ne veut pas dire que le deuil est constant, mais plutôt qu'il y a des moments où l'on revient sur des sentiments ou des souvenirs qui impliquent de fortes émotions et des poussées de chagrin. Les déclencheurs d'émotions de deuil récurrentes peuvent comprendre des marqueurs de la vie (mariages, cérémonies de remise de diplômes, naissances), l'occurrence de dates significatives (anniversaire, jours de naissance, jours fériés) ou toutes dates qui nous rappellent notre être cher décédé. Il est important de reconnaître que ces sentiments sont normaux, attendus et ne constituent pas un recul dans le processus de guérison.

## **ORGANISATION DES FUNÉRAILLES**

---

Faire des plans funéraires et assister aux funérailles sont des étapes importantes pour composer avec le décès d'une personne importante pour vous.

Si la personne décédée n'a pas planifié les arrangements funéraires, vous devez d'abord choisir un salon funéraire, qui compte des employés sur appel 24 heures sur 24. Les salons funéraires locaux sont énumérés à la fin de ce document de ressources. Les directeurs de funérailles sont formés pour aider les gens de toutes les confessions religieuses.

Vous devez communiquer immédiatement avec l'exécuteur testamentaire, car le testament peut contenir des renseignements dont vous aurez besoin pour planifier les funérailles.

### **Le directeur de funérailles va :**

- Organiser le transfert du défunt du lieu du décès au salon funéraire.
- Fixer l'heure pour commencer les arrangements funéraires.
- Fixer une date et planifier le service funéraire avec les membres de la famille.
- Expliquer le processus d'embaumement et de préparation des funérailles.
- Obtenir et déposer les permis de décès.
- Fournir des soins professionnels au corps, y compris l'hygiène et l'habillement.
- Prendre les dispositions nécessaires pour les vêtements, les bijoux, la coiffure, etc., et appropriées pour la personne décédée.
- Rédiger une notice nécrologique et la placer dans le journal.
- Prendre les dispositions nécessaires pour la distribution des pièces florales après les funérailles, à la demande de la famille.
- Fournir le registre, les cartes de prière, les remerciements, à la demande de la famille.
- Prendre des dispositions avec le cimetière, le crématoire ou tout autre lieu de disposition.
- Prendre des dispositions avec le membre du clergé, l'église, la musique, etc. selon le choix de la famille.

Dès que vous le pouvez, communiquez avec les membres de votre famille, informez-les du décès et demandez à quelqu'un de vous soutenir sur le plan émotionnel et de vous aider. De nombreux établissements ont des aumôniers disponibles pour vous appuyer. Ils peuvent aussi appeler la famille, des amis ou

des membres de votre communauté de foi pour qu'ils viennent vous appuyer.

Les coutumes funéraires varient d'une famille à l'autre. Une ligne directrice importante consiste à planifier ce qui vous convient le mieux à vous et à votre famille, conformément aux souhaits du défunt.

Lors de l'organisation des funérailles, vous devrez prendre un certain nombre de décisions :

- La personne décédée sera-t-elle enterrée ou incinérée?
- Si un service funéraire est souhaité, aura-t-il lieu dans votre établissement de culte ou dans la chapelle du salon funéraire?
- Les funérailles doivent-elles être officieuses par le clergé? Si vous n'êtes pas affilié à une église, à un temple ou à une synagogue, le directeur des funérailles peut prendre des dispositions avec le clergé en votre nom.
- Lieu d'inhumation : Si vous n'avez pas de terrain de cimetière, le directeur des funérailles vous en avisera.
- Dans le cas de l'incinération, quels sont vos plans pour les cendres (c.-à-d. l'inhumation ou la dispersion)?
- Voulez-vous une visite au salon funéraire? Si oui, pendant combien de temps?
- Voulez-vous un cercueil fermé?
- Si vous voulez des porteurs, à qui s'adressera-t-on?
- Voulez-vous de la musique aux funérailles?
- Voulez-vous ou avez-vous des photos à afficher?
- Voulez-vous un avis de funérailles et une notice nécrologique? Le directeur des funérailles peut vous aider dans cette tâche.
- Souhaitez-vous des fleurs ou un don à l'organisme de bienfaisance de votre choix?

Pour prendre des dispositions pour les funérailles, vous aurez besoin :

- Du numéro d'assurance sociale de la personne décédée
- De l'état matrimonial du décès
- Du nom de l'épouse du défunt ou de l'époux de la défunte (nom de jeune fille de l'épouse)
- Des noms du père et de la mère de la personne décédée

## Organisation de funérailles par les services sociaux

Les Services sociaux municipaux (CASSD) fournissent des fonds pour un service funéraire simple, mais digne, à ceux dont les revenus/actifs sont limités. Pour évaluer l'admissibilité et pour une recommandation au bureau qui vous convient le mieux dans la région du Nord, communiquez avec :

Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing  
200, rue McIntyre Est  
North Bay (Ontario) P1B 8V6  
705 474-2151

Il peut être utile de suivre ces étapes :

- Choisissez un salon funéraire et discutez de vos souhaits (y compris de votre intention de demander l'aide des services sociaux. Aucun paiement ne doit être versé au salon funéraire). Si la personne décédée a déjà acheté une parcelle, les services sociaux peuvent quand même couvrir d'autres frais funéraires.
- Rendez-vous au bureau des services sociaux pour informer la personne à la réception que vous souhaitez demander de l'aide funéraire. Un travailleur qualifié vous aidera à présenter une demande. Une fois la demande approuvée, vous recevrez le document exigé par le salon funéraire.

Avant de visiter les services sociaux, ayez en main les documents suivants :

- Numéro d'assurance sociale de la personne décédée
- Relevés bancaires et/ou preuve de revenu, comme des talons de chèque
- Preuve de citoyenneté (p. ex., passeport, documents de statut d'immigrant reçu)
- Polices d'assurance (le cas échéant)
- Antécédents professionnels du défunt
- Date de naissance du défunt
- Si la personne décédée vivait dans une situation familiale, apportez des renseignements ou des documents indiquant les biens ou le revenu de la famille
- Votre carte d'identité, si vous êtes la personne qui présente la demande au nom du défunt (il n'est pas nécessaire que vous soyez un membre de la famille)



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

Documents dont vous pourriez avoir besoin à d'autres fins :

- Copie du testament
- Les certificats de décès fournis par le directeur des funérailles

Obtenez plusieurs copies du certificat de décès, dont vous aurez besoin pour des questions juridiques, des questions bancaires, des assurances ou des organismes gouvernementaux. Le directeur des funérailles peut faire cela pour vous. Ils sont également disponibles auprès du bureau du registraire général de la province de l'Ontario :

360, rue Plouffe  
North Bay (Ontario) P1B 9L5  
705 495-8307

### **Qui informer après les funérailles**

Ce qui suit est une ligne directrice des personnes et des organisations qui devraient être avisées du décès d'un être cher. Elle n'est pas exhaustive.

- Que vous soyez l'exécuteur testamentaire ou que vous aidiez quelqu'un qui l'est, il est important de vous attendre à des retards, à de la frustration et à des procédures bureaucratiques. L'exécuteur exécute habituellement la plupart des tâches.
- Obtenez les conseils d'un avocat ou d'un comptable pour l'homologation d'un testament. Diverses administrations ont des règlements différents et les lois sur la réforme du droit de la famille peuvent imposer certaines restrictions au règlement de la succession. Ils peuvent vous conseiller sur ces préoccupations et sur les procédures de distribution des biens selon la volonté de la personne.
- Si vous n'avez pas d'avocat et que vous avez besoin de conseils juridiques, communiquez avec le Service de référence pour les avocats au 1 800 268-8326 pour parler avec un avocat local qui s'occupe du droit successoral.
- Consultez les créanciers du défunt s'il y a un retard de paiement en raison du règlement de la succession

### **INDEMNITÉS, PENSIONS ET AVANTAGES SOCIAUX**

L'exécuteur testamentaire doit communiquer avec les anciens employeurs de la personne décédée au sujet des régimes de retraite d'entreprise. L'exécuteur testamentaire doit également communiquer avec les bureaux concernés suivants pour connaître l'admissibilité aux prestations ou pour les annuler :

- Compagnies d'assurance vie
- Pension de la Sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada
- Avantages internationaux
- Régime de rentes du Québec
- Régime de revenu annuel garanti (RRAG)
- Prestations d'invalidité du Programme des anciens combattants
- Aide pour les funérailles, l'inhumation et la sépulture d'Anciens Combattants Canada
- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
- Ontario au travail
- Prestations d'invalidité et de décès de la Défense nationale
- Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)
- Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

### **Impôt sur le revenu**

L'exécuteur testamentaire doit quand même remplir un formulaire d'impôt sur le revenu pour le défunt :

- Vous pouvez commander des guides et des formulaires pour remplir une déclaration de revenus pour une personne décédée auprès de l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-828.



### **Banques, institutions financières et cartes de crédit**

L'exécuteur testamentaire doit communiquer avec les banques et les institutions financières de la personne :

- Banques au Canada
- Centrales
- Caisses populaires
- Fiducies

Avisiez-les de la déclaration de décès et montrez-leur la déclaration. Il est nécessaire de montrer le testament lorsque la personne décédée a des comptes en son nom. Vous voudrez peut-être garder un compte conjoint ouvert pendant quelques mois pour y déposer tout chèque portant le nom du défunt.

L'exécuteur testamentaire doit également communiquer avec les sociétés émettrices de cartes de crédit pour annuler toute carte.

### **Autres bureaux gouvernementaux**

L'exécuteur testamentaire doit communiquer avec les bureaux gouvernementaux suivants qui s'appliquent :

- Citoyenneté canadienne
- Passeport canadien
- Permis de conduire
- Permis d'armes à feu
- Passeports étrangers
- Carte Santé
- Statut d'Indien
- Carte Plein air
- Numéro d'assurance sociale

### **Véhicules**

L'exécuteur testamentaire peut devoir examiner les éléments suivants :

- Compagnies d'assurance automobile
- Association canadienne des automobilistes (ACA)
- Titre de propriété d'un véhicule
- Permis de stationnement accessible

En cas de possession d'une voiture, avisez le ministère des Transports, Bureau des véhicules automobiles, du changement de propriétaire.

Bureau des véhicules automobiles  
392, chemin Airport, unité 7  
North Bay (Ontario) P1B 8X1  
705 495-3481 ou 1 800 268-4686

### **Propriété**

L'exécuteur testamentaire peut devoir examiner les éléments suivants :

- Assurance habitation
- Biens immobiliers et des titres de propriété, impôts fonciers
- Le courrier doit être réexpédié ou retenu par votre bureau de poste local
- Services publics, câble, téléphone, électricité dans votre municipalité pour tout changement de nom ou pour toute annulation
- Droits de cession immobilière
- Droits de cession immobilière – Testaments et successions

### **Clubs, organismes, services et associations professionnelles**

Il faudra peut-être communiquer avec les personnes suivantes :

- Cartes de grands voyageurs ou de fidélité
- Endroits où la personne décédée a fait du bénévolat
- Organisations professionnelles dont la personne décédée était membre
- Établissements postsecondaires où le défunt était un ancien élève
- Soignants d'autres organismes de services de santé

### **Certificat de naissance**

Seul un formulaire détaillé (copie certifiée conforme) d'un certificat de naissance sera délivré au plus proche parent, à l'exécuteur testamentaire ou à l'administrateur de la succession pour une personne décédée née en Ontario. Indiquez que la personne est décédée sur le formulaire de demande de certificat de naissance et fournissez une preuve de décès (c.-à-d. une copie de la déclaration de décès du directeur des funérailles).



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

### **Cartes de citoyenneté**

Les documents de citoyenneté (certificat et/ou preuve de citoyenneté) peuvent être détruits ou retournés à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

- Une copie du certificat de décès n'est pas requise mais est recommandée
- Pour en savoir plus, visitez le site Web : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html>

### **Permis de conduire et permis de stationnement pour personnes handicapées**

Le permis de conduire de l'Ontario de la personne décédée doit être annulé. Apportez le permis et l'avis de décès à votre centre local de ServiceOntario.

- Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le ministère des Transports au 1 800 268-4686.
- Si la personne décédée était en possession d'un permis de stationnement pour personnes handicapées, celui-ci doit être retourné au ministère des Transports ou au Centre d'examen de conduite, pour qu'il soit annulé.

### **Pensions du gouvernement fédéral – Pension du Canada et Sécurité de la vieillesse**

L'Association des services funéraires de l'Ontario a conclu une entente avec les Programmes de la sécurité du revenu. Elle peut télécopier les renseignements concernant la personne décédée afin d'annuler rapidement les prestations de la Sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC). Toutefois, il est également recommandé d'envoyer une copie du certificat de décès si vous ne présentez aucune demande de prestations. Ainsi, tous les feuillets T4 seront envoyés à l'exécuteur testamentaire.

- Veuillez noter que la succession a droit aux prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse payables au défunt pour le mois du décès. Si les paiements sont reçus après le mois du décès, ils doivent être retournés au Bureau de la sécurité du revenu.

- Des prestations du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse pourraient être admissibles.
- Celles-ci peuvent inclure :
  - Prestations de survivant du RPC – versées au conjoint légal ou de fait au moment du décès
  - Prestation de décès du RPC – paiement forfaitaire unique versé à la succession. Le maximum est de 2 500 \$.
  - Prestation pour enfants du RPC – versée à l'enfant naturel ou adopté, ou à l'enfant pris en charge par le défunt, s'il a moins de 18 ans, ou s'il a entre 18 et 25 ans et s'il fréquente l'école à temps plein
  - Allocation au survivant – pour les aînés à faible revenu de 60 à 64 ans
  - Supplément de revenu garanti – prestataires de la Pension de la sécurité de la vieillesse qui ont peu ou pas d'autres revenus
- Les documents suivants peuvent être exigés pour appuyer les demandes de prestations
  - Certificat de naissance ou de baptême pour le défunt, le conjoint survivant et les enfants admissibles
  - Numéro d'assurance sociale pour le défunt, le conjoint survivant et les enfants admissibles
  - Certificat de mariage
  - Certificat de décès
  - Preuve des frais funéraires
  - Impôt sur le revenu de l'année précédente
- Il est important de noter que toutes les photocopies des pièces justificatives doivent être certifiées conformes.
- Communiquer avec Santé Canada – Programme de la sécurité du revenu au 1 800 277-9914 pour plus d'information.
- Si la perte de votre conjoint vous a laissé dans une situation financière difficile, communiquez avec les services sociaux. À North Bay, composez le 705 474-2151.



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

## Carte Santé

Une carte Santé peut être annulée de la façon suivante :

- Visitez n'importe quel Centre ServiceOntario et apportez la carte Santé et le certificat de décès (il peut s'agir d'un certificat de décès du salon funéraire ou d'un certificat de ServiceOntario).
- Si vous n'avez pas de certificat de décès, vous pouvez remplir un formulaire de changement de renseignements disponible auprès de ServiceOntario.

## Impôt sur le revenu, TPS, Prestation fiscale canadienne pour enfants

Une copie certifiée du certificat de décès doit être envoyée à l'Agence du revenu du Canada dès que possible si :

- La personne décédée recevait la taxe sur les produits et services (TPS);
- Le défunt ou le conjoint de la personne décédée recevait la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE);
- Les prestations fiscales canadiennes pour enfants étaient versées pour l'enfant décédé.

Ainsi, les paiements seront interrompus et, s'il y a lieu, transférés au conjoint survivant.

Les chèques de TPS reçus après le décès doivent être retournés à l'Agence du revenu du Canada. La succession n'a pas droit à ces prestations. Le conjoint survivant peut présenter une demande d'admissibilité future à la TPS. Une déclaration de revenus doit être soumise si le conjoint survivant n'en a pas rempli une lors de la dernière déclaration.

Si la personne décédée reçoit la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), le conjoint survivant (qui réside à la même adresse) peut demander le transfert de la prestation en communiquant avec l'Agence du revenu du Canada avec la date du décès. Les tuteurs (y compris les ex-conjoints) doivent remplir une demande de Prestation fiscale canadienne pour enfants pour demander des paiements.

Le conjoint survivant peut également remplir un formulaire « Changement d'état civil » (RC65) qui permettrait de recalculer la PFCE et pourrait entraîner des montants fournis plus élevés.

Une dernière déclaration doit être produite à la date du décès au nom du défunt. De plus, une déclaration de revenus T3 peut être requise pendant l'administration de la succession pour des situations d'impôt sur le revenu plus complexes.

L'Agence du revenu du Canada a de nombreuses publications utiles. Pour en savoir plus, visitez le site Web <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>.

## Certificat sécurisé de statut d'Indien

Assurez-vous de signaler le décès d'un membre de la famille inscrit à Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) en :

Fournissant l'un ou l'autre de ces documents :

- Certificat de décès
- Enregistrement ou extrait de décès des statistiques de l'état civil
- Enregistrement ou document de décès de l'Église
- Rapport du coroner
- Si possible, fournissez également la carte de statut du membre de la famille décédé au moment du signalement du décès

Soumettez les documents à votre bureau régional d'AANC ou à votre bureau de bande local, ou envoyez-les par la poste à :

Bureau du registraire des Indiens

Affaires autochtones et du Nord Canada  
10, rue Wellington  
Gatineau (Québec) K1A 0H4

## Polices d'assurance vie, automobile et habitation

Avisez les compagnies d'assurance vie et elles enverront un représentant pour vous voir ou elles posteront les formulaires à remplir. Chacun aura besoin d'une copie de la preuve de décès, du numéro de police et la police elle-même.

- Les compagnies d'assurance automobile doivent être avisées du décès de la personne. Certaines assurances, c'est-à-dire multirisques, devront demeurer sur le véhicule même si le véhicule ne sera pas conduit. S'il y a eu un accident de voiture mortel, vérifiez s'il y a une assurance de l'A.C.A. ou d'assurance automobile.



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

- Il faudra communiquer avec les compagnies d'assurance habitation et les aviser du décès. Si la maison est inoccupée, vous devrez prendre des dispositions pour que quelqu'un vérifie la maison afin que la couverture d'assurance demeure valide.

### **Passeport**

Les passeports valides peuvent être retournés au Bureau des passeports ou un bureau de Service Canada.

Joignez une copie du certificat de décès et une lettre expliquant pourquoi le Bureau des passeports devrait détruire le passeport annulé ou vous le retourner.

Vous n'avez pas besoin de retourner un passeport expiré. Toutefois, si vous voulez que le Bureau des passeports le détruise de façon sécuritaire, envoyez une note et une copie du certificat de décès avec le passeport expiré pour demander sa destruction.

Programme de passeport  
Gatineau (Québec) K1A 0G3  
Canada

Service Canada  
Place du Canada  
107, avenue Shirreff, bureau 102  
North Bay (Ontario) P1B 7K8

### **Numéro d'assurance sociale**

Les cartes d'assurance sociale doivent être retournées au bureau local de Service Canada avec la copie originale du certificat de décès. Si la carte n'est pas disponible, inscrivez le numéro sur le certificat de décès. Postez-la à l'adresse suivante :

Service Canada  
Bureau d'immatriculation aux assurances  
sociales  
Case postale 7000  
Bathurst, NB E2A 4T1

ou visitez

Service Canada  
Place du Canada  
107, avenue Shirreff, bureau 102  
North Bay (Ontario) P1B 7K8

### **Prestations d'Anciens Combattants**

Communiquez avec le ministère des Anciens Combattants (MAC) si la personne décédée recevait des prestations du MAC. En vertu des dispositions du Règlement sur les sépultures des anciens combattants, le Ministère peut accorder une subvention dans le cadre du Programme de funérailles et d'inhumation et peut aussi fournir une sépulture militaire lorsque la valeur de la succession et, le cas échéant, les ressources du conjoint survivant sont insuffisantes pour couvrir les frais raisonnables de funérailles et d'inhumation.

Anciens Combattants Canada  
107, rue Shirreff  
North Bay (Ontario) P11B 7K8  
1 866 522-2122

Assurez-vous d'avoir le numéro de dossier, le numéro H0 ou le numéro d'assurance sociale à portée de main.

Une copie du certificat de décès est requise.

### **Prestations de sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**

Si la personne décédée recevait des prestations de la CSPAAT, veuillez l'aviser en composant le 1 800 387-0750.

- Assurez-vous d'avoir le numéro de demande de règlement ou le numéro d'assurance sociale à portée de main.
- La CSPAAT communiquera avec vous pour obtenir d'autres instructions.
- Visitez le site Web suivant pour en savoir plus : [wsib.ca](http://wsib.ca).

# TÂCHES IMPORTANTES POUR LE PLUS PROCHE PARENT

- Si la personne décédée vivait dans un établissement de retraite ou de soins de santé, renseignez-vous sur le temps prévu pour récupérer les effets personnels.
- Si la personne décédée vivait seule :
  - Disposez immédiatement des articles périssables.
  - Communiquez avec le propriétaire (s'il y a lieu).
  - Sécurisez la maison ou l'appartement, surtout s'il sera laissé vacant.
  - Retirez tous les objets de valeur pour les conserver en lieu sûr jusqu'à ce que l'exécuteur soit identifié.
  - Prenez soin ou prenez des dispositions nécessaires pour les animaux de compagnie.
  - Les armes à feu pourraient être votre responsabilité pour qu'elles soient entreposées en toute sécurité. Communiquez avec le Programme canadien des armes à feu pour obtenir de plus amples renseignements au 1 800 731-4000.
- Trouvez le testament et contactez l'exécuteur testamentaire.
- Si le décès est survenu à l'extérieur du pays, vous pouvez communiquer avec Affaires mondiales Canada au 1 800 267-8376. Si l'inhumation doit avoir lieu en Ontario, il faut obtenir un permis d'inhumation, de transport ou de déplacement de la province ou du territoire où le décès a eu lieu.

## Factures

Avisez les entreprises de services publics, de câblodistribution, de téléphone, de téléphonie cellulaire, d'électricité, etc. de tout changement de nom ou de toute annulation.

## Avec un testament

Vous voudrez savoir si la personne a laissé un testament. Certaines personnes déposent leur testament auprès des services successoraux de leur cour locale, mais cela pourrait tout aussi bien être auprès de leur avocat, ou dans un coffre-fort ou caché dans un tiroir dans leur maison. Une fois le testament trouvé, il peut

ou non être soumis à l'homologation devant les tribunaux pour en déterminer sa légalité. L'exécuteur testamentaire exécute les souhaits contenus dans le testament.

## Sans testament

Si la personne décède sans testament (intestat), la succession sera distribuée conformément à la loi. Vous voudrez peut-être communiquer avec un avocat.

## Décès à l'extérieur du pays

Si la personne décède dans un autre pays, communiquez avec le bureau du consulat du Canada de ce pays pour obtenir des instructions sur la façon de procéder.

## Certificat de décès

Le directeur des funérailles pourra vous fournir une preuve de décès que vous pourrez utiliser dans certaines situations. Dans certains cas, vous pourriez avoir besoin d'un certificat de décès officiel du Bureau du registraire général de la province de l'Ontario.

- La déclaration de décès est remplie par le directeur des funérailles et soumise au bureau du greffier municipal local aux fins d'enregistrement.
- Le directeur des funérailles vous remettra un « certificat de décès », ce n'est pas un certificat de décès provincial, mais il peut être utilisé comme preuve de décès pour annuler ou demander des prestations.
- Si le certificat de décès provincial et/ou le certificat médical de décès sont requis, une demande peut être présentée au Bureau du registraire général. Ce certificat est rarement requis et une copie ne sera remise que sur demande du plus proche parent.
- Un formulaire de demande de certificat de décès de l'Ontario est disponible auprès de votre ServiceOntario local ou en visitant le site Web de ServiceOntario. Les demandes électroniques sont traitées en 15 jours ouvrables (sans compter le temps d'expédition), dans certains cas, elles peuvent être accélérées avec le paiement d'un supplément de prime.



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca



NIPISSING  
DISTRICT

vsnd.ca

- Il faut de 10 à 16 semaines pour qu'un décès soit enregistré. Votre demande de certificat sera traitée une fois l'inscription terminée. Veuillez noter que le certificat médical (cause du décès) ne sera pas fourni, à moins qu'on le demande expressément au moment de remplir la demande.
- Des copies certifiées des certificats de décès sont disponibles pour un montant supplémentaire de 22 \$, à condition que le décès ait été enregistré. Un service d'urgence est disponible au Centre ServiceOntario situé au 47, avenue Sheppard Est, unité 417, 4e étage, Toronto, en présentant une demande en personne. Une preuve d'urgence est requise et des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.
- Pour de plus amples renseignements, communiquez avec ServiceOntario au 1 800 267-8097.
- Absorbée par la mort elle-même - chercher une façon de la comprendre, en réfléchissant ou en examinant à plusieurs reprises la mort et les événements qui l'ont précédée

## DÉCÈS PAR SUICIDE

---

### Un autre type de perte

Le deuil associé à la mort par suicide peut être compliqué et sembler très différent de ce qui est vécu après d'autres morts subites.

Les émotions courantes après un suicide peuvent comprendre le choc, le blâme, la colère, le soulagement et la culpabilité.

**Le choc :** L'une des émotions accablantes que vous pouvez ressentir est le choc. Ce sentiment peut se manifester parce que vous ne saviez peut-être même pas que votre être cher songeait au suicide. Le choc engourdit souvent la douleur de votre deuil et, une fois qu'il se dissipe, vous pouvez ressentir la douleur intense de certaines des émotions qui suivent.

**Le blâme :** Non, vous n'êtes pas à blâmer. Après un suicide, ceux qui connaissent le défunt rejouent souvent les événements et les circonstances qui ont précédé le décès, se blâmant pour des choses qu'ils auraient pu faire différemment. Le suicide est une décision individuelle, mais ceux qui restent réagissent souvent avec la culpabilité du survivant. Communiquez avec une source de soutien de confiance pour discuter de ces sentiments de responsabilité.

**La colère :** Les sentiments de colère sont naturels. Toute perte est douloureuse et les problèmes liés au suicide sont différents des autres types de perte. Vous pouvez diriger votre colère contre le défunt qui vous a laissé avec le fardeau du décès et les circonstances qui l'entourent. Il est important de ne pas nier vos sentiments et d'y travailler avec un soutien de confiance. Il est important de faire face à vos sentiments pour qu'ils ne vous empêchent pas de guérir et de vous remettre du deuil.

**Le soulagement :** Il est normal de se sentir soulagé. Selon les circonstances, vous pouvez ressentir un sentiment de soulagement. Si la personne décédée souffrait ou était malade depuis un certain temps, vous pourriez être soulagé qu'elle ne souffre plus. Vous pouvez aussi être soulagé de constater que le stress

## PERTE TRAUMATIQUE SOUDAINE

---

Une perte soudaine qui implique des circonstances terribles dans lesquelles votre être cher est mort et l'intensité correspondante de votre réaction émotionnelle peut parfois être décrite comme traumatisante. Le manque total d'anticipation ou de chance de se préparer peut être accablant, votre monde entier sera bouleversé. Votre capacité d'adaptation est d'autant plus dépassée en raison des réactions initiales courantes de confusion, de choc et de l'intensité globale de l'expérience.

Les caractéristiques distinctives d'une perte traumatique soudaine comprennent :

- Manque d'avertissement – aucune chance de prévoir cette perte traumatisante
- Aucune chance de dire au revoir – sentiment d'avoir des affaires inachevées ou souvenirs troublants de vos dernières interactions
- Deuil intense – la nature de la perte alimente ou complique les expériences émotionnelles (détresse, culpabilité, impuissance, anxiété, peur)
- Vous avez l'impression que le monde n'est plus sécuritaire ou prévisible – vous vivez une profonde confusion et anxiété parce que vous ne connaissez pas d'autres façons de comprendre le monde



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

lié au fait de soutenir, d'aimer ou de vivre avec une personne qui souffre est soulevé de vos épaules. Parlez de ces sentiments avec un soutien digne de confiance pour que vous puissiez traiter votre deuil.

**La culpabilité :** Il est naturel d'éprouver des sentiments de culpabilité. Il est normal de regretter des choses que vous avez dites ou n'avez pas dites, faites ou ressenties. Vous pourriez vous sentir coupable de ne pas avoir fait plus pour aider votre être cher ou prévenir sa mort, de ne pas pouvoir lui dire au revoir et/ou de ne pas avoir eu de propos négatifs ou d'interactions avec votre être cher avant sa mort. Laissez vos sentiments se manifester et exprimez-les en parlant, en pleurant, en écrivant ou en faisant de l'exercice physique.

### **La stigmatisation**

Le suicide est souvent stigmatisé dans la communauté. Il y a de nombreuses raisons à cela, comme les attitudes sociétales et religieuses à l'égard du suicide et de la santé mentale. La stigmatisation est d'autant plus forte lorsque les survivants refusent de parler de leurs expériences de perte à la suite d'un suicide. Les survivants peuvent être réticents à parler de la mort et certaines personnes peuvent se sentir mal à l'aise quant à la façon d'aborder la question. Lorsque le suicide est couvert de honte et de secret, surtout dans les familles, il peut durer des années et même des générations. L'impact crée de l'isolement et peut nuire au processus de guérison.

### **Pour vous aider à faire face au deuil lié au suicide**

Ce qui suit pourrait vous aider à gérer votre deuil :

- Faites face à la vérité sur la nature de cette mort – la création de mythes autour de la mort peut nuire à votre capacité de gérer votre deuil et d'aller de l'avant avec votre vie.
- Apprenez tout ce que vous pouvez sur la façon dont le décès s'est produit – les détails, bien que douloureux, peuvent vous aider à comprendre le décès et à répondre aux questions.
- Reconnaissez l'intensité de votre deuil – laissez-vous sentir la douleur de vos émotions dans le cadre de votre processus de guérison.

- Parlez – être seul avec le deuil n'est pas utile. Avoir un ou deux soutiens de confiance avec qui vous pouvez partager votre deuil peut être d'une grande aide.
- Faites quelque chose pour rendre hommage à l'être cher qui est mort – trouvez une façon de rendre hommage à qui il était et à ce qu'il a accompli dans la vie.
- Tirez des leçons de cette expérience – prenez le temps de poser des questions difficiles, utilisez-les pour rebâtir votre vie en fonction des connaissances que vous avez acquises.

### **La famille et le suicide :**

Les membres de votre famille ne réagiront pas tous de la même façon. Il est important de donner de la place et du temps à tous les membres pour qu'ils puissent vivre leur deuil à leur façon. Soyez ouvert et honnête avec les enfants au sujet de la cause de la mort afin d'éviter de répéter le processus de deuil lorsque la vérité sur la mort devient connue. Reconnaissez le deuil et le processus de deuil chez les enfants. Ils vivent cette situation et le chagrin qui les entoure, et ils ne devraient pas être « protégés » contre cette situation.

Il est important de passer au travers de vos sentiments pour cheminer dans le processus de deuil. Lorsqu'il n'y a pas de progrès, la maladie mentale et physique peut être déclenchée et les relations sont tendues. Travaillez avec une source de soutien fiable pour composer avec le suicide et les progrès réalisés dans votre cheminement de guérison.

### **En tant qu'ami, que puis-je faire pour l'appuyer?**

Soyez patient et compréhensif. Ne portez jamais de blâme ou de jugement, car le suicide est une décision individuelle et le processus de deuil est compliqué par la stigmatisation associée au suicide.

Ne poussez pas votre ami à guérir plus rapidement. Le processus de deuil se déroule à un rythme individuel. Soyez plutôt coopératif et compréhensif sans ignorer ou écraser votre ami. Reconnaissez ses sentiments et aidez-le à atténuer son sentiment de culpabilité. Traitez-le comme vous traiteriez quiconque qui a perdu



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

un être cher. Écoutez, faites des corvées ou cuisinez un repas. Demandez à votre ami ce dont il a besoin en matière de soutien et comment il a besoin d'aide. Encouragez-le à accéder à du soutien professionnel par l'entremise d'un conseiller ou d'un groupe de soutien.

#### **Ce qui peut vous aider dans votre deuil après un suicide :**

- Reconnaissez que le cycle du deuil comprend des hauts et des bas, et qu'il y a de nombreuses réactions physiques et émotionnelles qui peuvent varier en intensité.
- Attendez-vous à des déclencheurs. Les déclencheurs peuvent provoquer certaines émotions inattendues. Préparez-vous à y faire face et tendez la main à vos soutiens.

- Connectez-vous à un système d'assistance.
- Prenez soin de vous.
- Prenez le temps de vous souvenir de la personne avec des rituels, des cérémonies, des photos et un journal.
- Communiquez avec d'autres personnes qui vivent un décès semblable.
- Communiquez avec l'équipe d'intervention en cas de crise en composant le 1 800 352-1141.

## **QUAND LES ENFANTS VIVENT UN DEUIL**

---

### **Parler de la mort aux enfants**

Les enfants vivent aussi des deuils. Ils ne comprennent peut-être pas tout à fait ce qui se passe ni ce qu'ils pensent et ressentent. Un adulte confiant peut expliquer ce qui se passe pour les aider à comprendre et à se sentir à l'aise d'exprimer leur deuil.

Il est courant que les enfants apprennent par l'exemple, car ils observent comment les adultes de leur vie font face à leur deuil et suivent cet exemple. En étant ouvert avec votre propre chagrin, vous pouvez ouvrir un dialogue pour permettre aux enfants de poser des questions sur la mort et leurs sentiments. Soyez ouvert à leurs questions pour les aider à acquérir une bonne compréhension de la vie et de la mort.

Certaines personnes se demandent si les enfants devraient participer à la planification, aux arrangements et aux funérailles. C'est l'occasion de demander à l'enfant s'il aimerait assister aux funérailles. Expliquez ce qui se passera aux funérailles et dites que c'est une façon d'honorer la personne décédée. Le fait de participer au service peut aider les enfants à comprendre ce qui se passe, à se sentir inclus dans le processus et à pouvoir poser

des questions sur ce qui se passe au fur et à mesure qu'ils en font l'expérience.

Il peut parfois être difficile de partager les croyances religieuses de votre famille avec un enfant, car il peut y avoir des termes abstraits qu'il ne comprend pas immédiatement. Il peut être utile de les aider à comprendre certains des principaux piliers de vos croyances religieuses avant de discuter d'éléments plus complexes. Donnez l'occasion aux enfants de poser des questions afin de susciter leur intérêt, de clarifier leurs préoccupations et de faciliter la discussion.

### **Choses à retenir :**

- Fournissez aux enfants des renseignements clairs et exacts. Dans la mesure du possible, ne divulguez pas de détails potentiellement troublants, mais soyez honnête avec l'enfant que la personne qui est décédée est morte, elle ne respire pas et elle ne pourra plus faire de choses avec lui.
- Soyez ouvert à leurs questions et encouragez-les à les poser, même s'ils posent continuellement les mêmes questions. Les enfants peuvent avoir besoin de plus de temps pour comprendre et donner un sens à une situation.





**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

- Rassurez votre enfant en lui disant que vous êtes disponible pour lui, et faites-lui savoir que vous êtes triste aussi, mais que vous serez là pour lui parler, pour l'êtreindre ou pour pleurer. Les enfants peuvent avoir peur que vous décédiez aussi. Rassurez-les en leur disant que la plupart des gens vivent longtemps et que vous prévoyez être avec eux très longtemps.
- Rassurez-les en leur disant que ce qu'ils ressentent peut changer à mesure qu'ils avancent dans le processus de deuil et faites la promotion de la transmission saine de ces sentiments (p. ex., pleurer, parler à des amis, à des membres de la famille ou à des conseillers, tenir un journal, etc.).
- Soyez conscient de la façon dont vous parlez à vos enfants. Soyez calme, patient et sensible à leurs pensées et à leurs sentiments; établissez une communication ouverte avec vos enfants afin qu'ils se sentent entendus et acceptés.
- Il est important de parler aux enfants avant et après le service pour les informer de ce à quoi ils peuvent s'attendre et pour voir s'ils ont des questions ou des préoccupations. Soyez simple et direct.
- Posez des questions à chaque enfant individuellement, car les enfants ont des expériences et des besoins individuels différents. Il est avantageux de maintenir une position de soutien et de patience.
- Informez l'école du décès. Rencontrez l'administration de l'école et l'enseignant titulaire. Demandez des extensions pour les travaux à remettre ou allégez la charge de travail. Encouragez votre enfant à vous faire part des difficultés qu'il éprouve à l'école.

## LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

---

Si vous avez des questions à savoir si votre animal de compagnie devrait ou non voir la personne décédée, vous pouvez en parler à votre directeur de salon funéraire pour prendre les dispositions nécessaires pour que votre animal de compagnie puisse voir la personne décédée avant les funérailles. Les animaux peuvent agir somnolent, avoir une perte d'appétit ou réagir par un comportement négatif. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de votre animal de compagnie, il pourrait être sage de parler à votre vétérinaire.

## PRENDRE SOIN DE SOI

---

Une mort subite ne fait pas partie de la vie quotidienne normale et vous pourriez avoir besoin de nouvelles stratégies pour y faire face. Pour certaines personnes, l'événement traumatique peut rester coincé dans le cerveau et dans le corps, et vous pourriez avoir besoin de l'aide d'un conseiller professionnel qualifié pour vous aider à traverser cette expérience. N'ayez pas peur de demander de l'aide par l'entremise de membres de votre famille, d'amis, de la communauté 2SLGBTQ+, d'aînés, de médecins, de membres du clergé ou de conseillers. N'oubliez pas que le deuil est un processus et non un événement. Prendre soin de vous est important pour votre santé et votre bien-être en général.

### **Voici quelques conseils utiles :**

- Prenez soin de vous. Reposez-vous tous les jours, mangez bien et écoutez ce que votre corps et votre esprit vous disent.
- Ne vous accablez pas en assumant trop de responsabilités.
- Réalisez que le deuil est unique et ne le comparez pas aux autres.
- Ignorer votre deuil ne le fera pas disparaître.
- Parlez à quelqu'un en qui vous avez confiance. Trouvez du soutien supplémentaire si vous vous sentez dépassé ou en détresse.



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

- Donnez-vous la permission de demander de l'aide professionnelle par l'entremise de conseillers professionnels qualifiés, du Programme d'aide à l'emploi (PAE) ou de votre médecin de famille.
- Essayez d'éviter la surconsommation d'alcool, de drogues ou de caféine.
- Résistez aux décisions qui changent une vie à la suite d'une mort subite.
- Consignez ou écrivez vos expériences, pensées et sentiments dans un journal.
- Soyez conscient que les événements traumatisants peuvent parfois vous rappeler des souvenirs d'autres événements tristes ou traumatisants qui se sont produits dans votre vie, et c'est normal.
- Pratiquez une respiration profonde (p. ex., prendre une expiration plus longue que l'inhalation).
- Carte Santé – veuillez la faire annuler par le MSSLD
- Polices d'assurance vie et santé, automobile et habitation – veuillez informer l'agent ou le courtier
- Documents de prêt et d'hypothèque – informez la banque
- Documents de libération du service militaire
- Numéro de la Sécurité de la vieillesse – veuillez l'annuler ou le retourner à Service Canada
- Accord prénuptial, divorce, documents de séparation
- Déclarations de revenus des deux années précédentes
- Biens immobiliers et titres de propriété
- Contrats récents
- Talon de paie récent de l'employeur
- Relevé des prestations de la Sécurité de la vieillesse et/ou du Régime de pensions du Canada, des pensions privées ou étrangères, de l'employeur, de la CSPAAAT, des Anciens Combattants Canada, des adhésions et des abonnements aux clubs – informez les organisations
- Clés de coffre-fort
- Certificat sécurisé de statut indien – retournez-le à AANC
- Numéro d'assurance sociale – retournez-le à Service Canada
- Titre de propriété et acte d'immobilier/bail immobilier

## **DOCUMENTS QUE VOUS POURRIEZ DEVOIR CHERCHER**

---

- Les cartes bancaires, les cartes de crédit, les numéros de compte, les documents de prêt et d'hypothèque, les REER, les FERR, les actions, les obligations, les certificats, etc., veuillez informer la banque et la coopérative de crédit, etc.
- Les factures – veuillez informer les compagnies
- Certificats de naissance pour les personnes décédées et les personnes à charge
- Carte de citoyenneté canadienne et passeport – veuillez les retourner à Service Canada
- Les cartes de crédit – veuillez les annuler
- Certificats de décès et/ou déclaration de décès
- Permis de conduire et enregistrement de la propriété, permis de stationnement pour personnes handicapées – veuillez les annuler ou les transférer
- Cartes médicales de groupe – veuillez les annuler
- TPS/prestation fiscale pour enfants – veuillez informer l'ARC

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES

---

## Mesures législatives

- Obtenez la déclaration de décès du directeur des funérailles ou demandez un certificat de décès provincial.
- Déterminez le droit aux prestations de décès, aux prestations de survivant et aux prestations pour enfants du Régime de pensions du Canada et faites-en la demande.
- Avisez Santé et Bien-être social pour annuler les chèques de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.
- Avisez l'employeur précédent et déterminez les prestations de pension de survivant ou le produit de l'assurance.
- Complétez ou annulez les ordres en suspens des courtiers.
- Vérifiez l'actif et le passif en écrivant aux institutions financières, aux compagnies d'assurance, aux courtiers, à l'employeur, aux fiduciaires de REER/FERR.
- Obtenez les déclarations de revenus de l'année précédente. Préparez et déposez les déclarations T1 des années précédentes.
- Trouvez et obtenez des titres de propriété pour des biens immobiliers, des hypothèques, des certificats d'actions, des obligations, des débetures et des certificats de placement garanti.
- Organisez l'évaluation des biens immobiliers, des titres, des biens personnels et des voitures, afin d'en estimer la valeur.
- Examinez la pertinence de la couverture d'assurance et la modifier au besoin.
- Organisez un examen du portefeuille de placements.

## Bénéficiaires

- Vérifiez où se trouvent les bénéficiaires et déterminez les besoins immédiats en espèces.
- Énumérez le contenu du coffre-fort, le cas échéant.
- Assurez la garde sécuritaire des objets de valeur.

- Envoyez une copie du testament à chaque bénéficiaire.
- Avisez les agents de versement de dividendes et d'obligations de changer l'adresse du dossier.
- Préparez l'inventaire des actifs et des passifs. Énumérez les actifs par catégorie, leur valeur et tous les détails, y compris le numéro de certificat, la date d'échéance, le taux d'intérêt, la fréquence de paiement et les dates.
- Consultez un expert en administration des successions au sujet des procédures d'homologation, des avis aux bénéficiaires et de toutes les autres questions administratives préliminaires.

## ADMINISTRATION ET DISTRIBUTION PAR L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE

---

### Bénéficiaires

- Faites une demande d'homologation ou d'administration avec assistance professionnelle.
- Lorsque l'homologation est accordée, obtenez suffisamment de copies notariées pour transférer les actifs.
- Rendez compte aux bénéficiaires du progrès de l'administration et fournissez à chaque bénéficiaire du reliquat une copie de l'inventaire des actifs et des passifs.
- Prenez des dispositions pour la publication d'un avis public aux créanciers et aux autres avant la distribution des biens de la succession.
- Demandez à un expert en gestion immobilière d'enregistrer une homologation sur le titre concernant un bien immobilier, si nécessaire.
- Réglez toutes les réclamations et les dettes.
- Mettez fin à la location du coffre-fort et prenez possession du contenu.
- Remplissez les déclarations de transmission et les procurations requises pour le transfert de titres.
- Investissez le surplus d'argent conformément au testament.



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

- Examinez le testament et déterminez le régime de distribution des actifs. Consultez les bénéficiaires au sujet de la distribution spéciale, le cas échéant.
- Examinez avec l'expert en administration de la succession toute période ou restriction imposée à la répartition de la succession, c.-à-d. les considérations en matière de droit de la famille ou les personnes à charge qui revivent les demandes.
- Lancez la réinscription et le transfert de titres, ou organisez la vente de titres en cas de conversion en espèces.
- Préparez les chèques pour le paiement des dettes, des legs et des répartitions provisoires.
- Remettez les effets personnels, les legs et les titres (s'ils sont distribués en nature) aux bénéficiaires et obtenez des reçus.
- Si le testament prévoit une distribution directe, obtenez une renonciation pour la distribution et transférez les actifs ou le fonds aux bénéficiaires. Conservez suffisamment de fonds en réserve pour l'impôt sur le revenu et les comptes en souffrance.
- Si le testament fournit une fiducie, établissez des fiducies testamentaires et prenez des dispositions pour l'examen continu des placements et la conformité continue avec le reste des modalités des fiducies, c.-à-d. le paiement de l'impôt sur le revenu.
- Préparez et classez la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies – T3. La déclaration T3 doit être produite dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'imposition choisie par la succession.
- Préparez les comptes pour approbation par les bénéficiaires. Préparez les renonciations.
- Écrivez aux bénéficiaires, ajoutez la comptabilité et demandez l'approbation.
- Si les bénéficiaires approuvent les comptes, confirmez toutes les renonciations reçues.
- Si les comptes doivent être vérifiés par la Cour, demandez à l'expert en administration de la succession de préparer la demande et tous les avis nécessaires et d'organiser un rendez-vous.
- Après avoir obtenu l'approbation des bénéficiaires ou du tribunal, prenez la rétribution de l'exécuteur testamentaire, gardez la retenue. Attendez la réception des certificats de décharge nécessaires et distribuez les fonds restants ou livrez les biens.
- Demandez un certificat de décharge fiscale.
- Calculez la rémunération de l'exécuteur testamentaire.
- Écrivez aux bénéficiaires avec un rapport final sur tous les aspects de l'administration.

### **Mesures législatives**

- Organisez le transfert du produit d'un REER ou d'un FERR
- Préparez et produisez les déclarations d'impôt sur la succession nécessaires pour les avoirs étrangers, le cas échéant.
- Préparez et produisez une déclaration de revenus et de prestations T1 générale et d'autres déclarations auprès de l'Agence du revenu du Canada et demandez un certificat de décharge. Les déclarations pour la période terminale doivent être produites au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'année du décès, ou au plus tard six mois après la date du décès, selon la date la plus éloignée.

## SOUTIEN

---

### **Centre Communautaire de counselling de Nipissing**

361, rue McIntyre Est  
North Bay (Ontario) P1B 1C9  
705 472-6515  
cccnip.com

### **Intervention en situation de crise**

-Centre régional de santé de North Bay  
1 800 352-1141  
-Hôpital général de Nipissing Ouest  
Centre Alliance  
Ouvert sept jours sur sept  
15 h 30 à 23 h  
705 753-3110, poste 288  
-Hôpital de Mattawa  
Services de logement et de Soutien en santé  
mentale de Nipissing  
Ouvert du lundi au vendredi  
9 h à 16 h  
705 744-6014

### **The Compassionate Friends**

(perte d'un enfant)  
Premier lundi du mois, 18 h à 20 h  
Caldwell Ellam Community Centre  
398, rue Carruthers, North Bay  
705 223-6362  
tcfcanada.net

### **Jeunesse, J'écoute**

1 800 668-6868  
kidshelpphone.ca

### **MADD Nipissing**

171, rue Balsam Crescent,  
North Bay (Ontario) P1B 6M2  
1 800 665-6233, poste 312  
maddchapters.ca/nipissing

### **Near North Palliative Care Network**

2025, rue Main Ouest, North Bay  
705 497-9239  
nnpn.com

### **North Bay Indigenous Friendship Centre**

980, rue Cassells  
North Bay (Ontario) P1B4A6  
705 472-2811  
nbifc.org

### **Centre multiculturel de North Bay**

100, rue Main Est  
North Bay (Ontario) P1B 1A8  
705 495-8931  
nbdmc.ca

### **Services aux victimes du district de Nipissing**

135, rue Princess Ouest  
CP 1532  
North Bay (Ontario) P1B 8K6  
705 472-2649  
vsnd.ca

### **Programme d'aide aux victimes et aux témoins**

360, rue Plouffe  
North Bay (Ontario) P1B 9L5  
705 495-8339

### **Service d'écoute téléphonique**

1 866 856-9276 (WARM)

### **EN LIGNE**

mygrief.ca  
kidsgrief.ca  
opentohope.com  
rainbows.ca



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca



**NIPISSING  
DISTRICT**

vsnd.ca

## **SALONS FUNÉRAIRES**

---

### **A M Paul Funeral Home**

531, rue Main, Powassan  
705 724-2024  
paulfuneralhome.ca

### **Basic Cremation Services (services de crémation)**

641, rue Cassells, North Bay  
705 476-4444

### **Hillside Funeral Services**

362, chemin Airport, North Bay  
705 474-7655  
hillsidefuneral.ca

### **Martyn Funeral Home**

464, rue Wyld, North Bay  
705 472-8810  
martynfh.com

### **Martyn and Sloan Mattawa Chapel**

530, rue McConnell, Mattawa  
705 744-7400  
martynfh.com

### **McGuinty Funeral Home**

591, rue Cassells, North Bay  
705 472-8520  
mcguintyfuneralhome.com

87, chemin Lansdowne, Callander  
705 752-1772  
mcguintyfuneralhome.com

123, rue Railway, Sturgeon Falls  
705 753-6038  
mcguintyfuneralhome.com

### **Maison Funéraire Théorêt Bourgeois**

119, rue King, Sturgeon Falls  
705 753-0350  
theoretbourgeois.com

### **Whispering Pines Funeral Home**

15, rue King, Powassan  
705 724-9734  
Whisperingpinesfuneralhome.ca

## MES CONTACTS

### Travailleur, bénévole ou intervenant des SVDN

Nom :	Poste de travail :	
Numéro de téléphone au travail :	Cellulaire :	Courriel :
Emplacement du bureau :	Numéro de dossier :	

### VSND Worker

Nom :	
Numéro de téléphone au travail : 705-472-2649	Emplacement du bureau : 135, rue Princess Ouest North Bay, ON P1B 8K6
Notes:	

**Rappel :** Avez-vous fourni vos coordonnées à jour à l'agent responsable et à votre travailleur des SVDN?

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :  
Services aux victimes du district de Nipissing  
135, rue Princess Ouest  
North Bay (Ontario) P1B 8K6  
Telephone 705 472-2649  
Site Web : [www.vsnd.ca](http://www.vsnd.ca)



**NIPISSING  
DISTRICT**

[vsnd.ca](http://vsnd.ca)



TM/MD

**Services aux victimes du district de Nipissing**  
135, rue Princess Ouest, C. P. 1532  
North Bay (Ontario) P1B 8K6

Téléphone : 705-472-2649 • [VSND.ca](http://VSND.ca)